|  |  |
| --- | --- |
|  | Le [date]  À Madame la rectrice de l’académie de Versailles  3 boulevard de Lesseps 78017 Versailles Cedex  S/C de [fonction et nom chef d’établissement] |

*Transmis par la voie hiérarchique*

**Objet** : Reprise de l’enseignement de l’EPS et l’animation de l’AS, contexte sanitaire et sécuritaire.

 Madame la rectrice,

Les professeurs d’EPS [Nom de l’EPLE] souhaitent vous interpeller concernant les conditions de rentrée si particulières de ce mois de novembre. En effet, en cette rentrée, nous sommes toujours sans directives strictes et détaillées de la part de notre ministre, de vous-même mais également de notre inspection.

En septembre, des adaptations nécessaires avaient dû être discutées et réfléchies avant leurs mises en place par les équipes pédagogiques dans leurs établissements. Ce travail préparatoire réalisé non sans difficultés, a demandé du temps, de nombreuses réflexions et des concertations. Vous imaginez bien notre désarroi face à ces annonces tardives et peu explicites.

Voici quelques points, non exhaustifs que nous nous sommes permis de lister sans hiérarchie particulière sur lesquelles de nombreuses interrogations et inquiétudes persistent :

* La manipulation des masques :

Les élèves, sur un même cours en EPS sont amenés à manipuler souvent leurs masques ce qui va conduire à une utilisation accrue du gel hydro-alcoolique, que disent les autorités sanitaires sur les risques et les conséquences d'une utilisation importante pour nos élèves ?

Nous sommes également la seule discipline du second degré dans laquelle les élèves sont autorisés à retirer et remettre leurs masques régulièrement, cela nous inquiète aussi bien pour la santé de nos élèves, de leurs familles mais aussi pour notre santé et celle de nos proches. L’EPS ne risque-t-elle pas de devenir la première source de contamination alors que les familles nous confient leurs enfants en toute confiance ?

Notre appréhension est d'autant plus grande lorsque nous apprenons que les masques prévus pour remplacer les anciens de marque DIM (potentiellement néfastes pour la santé des personnels) ne sont pas encore disponibles dans tous les EPLE.  De plus, à en croire la note du 26 octobre 2020 du conseil scientifique “les adolescents de 12 à 18 ans semblent avoir la même susceptibilité au virus et la même contagiosité vers leur entourage que les adultes”.

* Le nettoyage des mains :

Dans le texte “repères pour l’organisation de l’Education Physique et Sportive en contexte COVID - 19, novembre 2020”, il nous est préconisé le “lavage des mains avant et après la séance”, les points d’eau sont souvent en quantités insuffisantes, voire inexistants dans les installations. De plus, ces dernières ne sont pas toujours équipées de savon, la seule possibilité restera la désinfection au gel hydro-alcoolique, est-ce vraiment comparable ?

* La distanciation sociale :

Il nous est demandé une distanciation d’au moins deux mètres en cas d’activité sportive. Nos classes sont surchargées et les installations au regard de ces effectifs, lorsqu’elles sont disponibles, sont souvent trop petites, il est extrêmement complexe de respecter scrupuleusement cette distanciation, d'autant plus que nous avons à faire à des enfants, adolescents et jeunes adultes qui ne sont pas statiques en EPS.

Si dans la plupart des situations, nous restons à une distance suffisante, certaines situations nous amèneront à devoir rompre cette distance.

**Nous souhaitons donc mettre en place des systèmes de demi-groupes et nous renouvelons, pour notre protection, notre demande d'équipement en masques chirurgicaux de type 2.**

* Le passage au plan Vigipirate :

Le passage au plan Vigipirate renforcé semble aussi avoir des répercussions sur nos pratiques mais nous n’avons pas souvenir de quelconques précisions par exemple par rapport aux modalités de déplacements jusqu’aux installations sportives. Doivent-elles évoluer ? Qu’en est-il également des lycéens qui se déplacent seuls sur les installations extra muros ?

Qu'ont prévu les autorités pour protéger les classes se déplaçant à l'extérieur de l'établissement ?

Le texte "repères pour l'EPS" nous recommande de privilégier les activités extérieures, néanmoins la plupart des activités extérieures se déroulent dans des espaces publics ce qui engendre un réel problème de sécurité, notamment avec ce passage au plan Vigipirate renforcé.

Le texte "repères pour l'EPS" nous indique également que nous pouvons continuer à accompagner seuls nos classes, il semblerait plus prudent qu'une deuxième personne vienne en complément afin de s'assurer d'un moyen d'alerte.

* Limitation du brassage / sections sportives et animation de l'association sportive :

"La limitation du brassage entre groupes d’élèves étant renforcée, les rencontres entre établissements ou entre différents groupes d’élèves sont à proscrire." Dès septembre, nous nous étions concertés avec les collègues et différents utilisateurs des installations sportives pour éviter ce brassage peu réalisable vu le peu d'installations disponibles par rapport au nombre d'utilisateurs, néanmoins nous avions réussi à trouver des roulements et des entrées et sorties différentes pour diminuer les brassages. Cependant, nous

sommes conscients que ce brassage est inévitable rien que dans les transports scolaires, la cantine ou les spécialités en lycée. Alors pourquoi mettre en péril l'association sportive ou les sections sportives en leur demandant d'accueillir des élèves relevant d’un même groupe tel que défini à l’école ou dans l’établissement (classe, groupe de classes ou niveau).

Les groupes constitués avant les vacances d'automne ne peuvent-ils pas poursuivre leur activité au sein des AS ou sections sportives ? Si nous pouvons lister les élèves présents dans ces différents créneaux pouvons-nous continuer ces enseignements ? Le texte nous parait pas assez explicite sur ce sujet.

* Un réel problème de communication entre le gouvernement et les personnels de l’Education nationale.

Nous sommes dans l’incompréhension concernant la communication avec notre hiérarchie. En effet, lorsque nous recevons des consignes à appliquer, notamment sur la mise en place du protocole sanitaire celles-ci sont trop tardives voire inexistantes. Nous sommes trop souvent informés par le biais des médias plutôt que par communication de la part de notre ministère.

De plus, l’annulation du temps de concertation initialement prévu pour l’hommage à Samuel Paty, nous a fortement déçu. En effet, nous avons eu le sentiment d’être livré à nous-mêmes, démunis face à  
cette situation si grave d’un collègue assassiné parce qu’il faisait son travail. Nous avons le sentiment d’un moment « bâclé » et pas à la hauteur de l’hommage qu’il aurait dû être.

**Pour tous ces points, nous demandons une communication directe sur nos boites mail professionnelles, transparente et de meilleure qualité entre le gouvernement et les personnels de l’Education nationale.**

Si nous ajoutons à tout cela, les problèmes rencontrés sur les installations sportives que nous utilisons pour nos enseignements (à préciser pour chaque EPLE) ainsi que le silence pour le moins inquiétant de nos IA-IPR-EPS en cette reprise, vous comprendrez madame la Rectrice que cette rentrée de novembre ne s'effectue pas pour notre discipline, dans les conditions optimales souhaitées.

Dans l'attente de vos éclaircissements concernant nos différentes interrogations et inquiétudes, nous vous prions d’agréer, Madame la Rectrice, l’expression de nos salutations distinguées.

L’équipe EPS du [Nom de l’EPLE]